



L'HONORABLE SIMON HÉBERT
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Palais de justice, 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3444 Télécopieur : 418 646-6981

Québec, le 1^{er} septembre 2020

Par courriel seulement

**Me Florence Boucher Cossette
Dumas Gagné Théberge, avocats**
400, boul. Jean-Lesage, bur. 310
Québec (Québec) G1W 8K1
fbouchercossette@gmail.com

**Me Gabriel Michaud-Brière
Dumas Gagné Théberge, avocats**
400, boulevard Jean-Lesage, bur. 310
Québec (Québec) G1W 8K1
michaudbriere.avocat@gmail.com

**Me Olivier Gauthier
Me Benoit Lussier
Giasson et associés**
2, rue des Jardins, bureau 304
C.P. 700, succursale Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9
olivier.gauthier@ville.quebec.qc.ca
benoit.lussier@ville.quebec.qc.ca

**Me Enrico Théberge
Dumas Gagné Théberge, avocats**
400, boul. Jean-Lesage, bur. 310
Québec (Québec) G1W 8K1
enrico@dumasgagne.com

**Me Alexandre Ouellet
Lavoie Rousseau (Justice-Québec)**
300, boul. Jean-Lesage, bur. 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
alexandre.ouellet@justice.gouv.qc.ca

**OBJET : Marie-Ève Duchesne et autres c. Ville de Québec
Re : Fin de l'instruction des affaires**



200-06-000185-150 / 200-06-000184-153 / 200-06-000183-155

Maîtres,

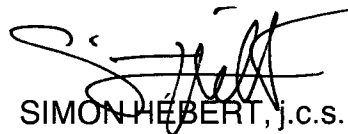
La présente vous confirme que l'instruction des affaires mentionnées en objet aura lieu les 17 et 18 septembre 2020, en la salle 3.37 du palais de justice de Québec.

En ce qui a trait à l'horaire de ces deux journées, y-a-t-il lieu de revisiter ce qui a été convenu le 11 février dernier en fin de journée pour les plaidoiries qui devaient débiter le 13 février?

Si vous croyez utile de convenir d'un horaire modifié ou plus détaillé, je vous invite à me le soumettre dès que possible. Veuillez considérer une journée constituée des mêmes plages que celles décrites dans ma lettre du 1^{er} août 2019, c'est-à-dire des journées de 5 h 30 (il est possible de commencer à 8 h 30 plutôt que 9 h 00 ou de terminer à 17 h 00 plutôt que 16 h 30 pour avoir des journées de 6 heures, mais je dois le savoir le plus rapidement possible).

Enfin, croyez-vous nécessaire de mettre à jour les plans d'argumentation transmis en février dernier? Si oui, de quel délai avez-vous besoin?

Recevez, Maîtres, mes meilleures salutations.



SIMON HÉBERT, j.c.s.

SH/mv